

# “La souffrance à la barre” : comment empêcher la victime de faire son deuil ?

C. Mormont - Professeur de psychologie - Université de Liège

**R**endant compte d'un procès en cours, en ce mois d'octobre 2002, une chaîne de télévision titrait : “La souffrance à la barre”. Le commentateur insistait sur le fait que, au tribunal, les familles de victimes de violence avaient exposé leur souffrance et étaient retournées avec elle faute d'avoir reçu de la part des agresseurs des explications qui auraient rendu l'expérience traumatisante plus intelligible. Et dès lors, suppose-t-on, plus légère.

L'expression de la souffrance et la quête d'une explication seraient, avec la reconnaissance du statut de victime, l'identification, le jugement et la punition des agresseurs, les facteurs nécessaires à la restauration des victimes. Même si des bribes de cette chaîne de facteurs ont une coloration psychologique, l'ensemble paraît traduire une idéologie dont la géométrie dissimule d'inquiétantes ombres et dont les slogans ont pour effet d'empêcher l'élaboration du deuil.

En cours de son existence, le fait d'être exposé à un événement potentiellement traumatogène est la règle plutôt que l'exception pour l'être humain. La règle est aussi que cette expérience suscite une réaction intense, laisse des traces mais ne handicape pas durablement. Toutefois, aujourd'hui, les attentes collectives et individuelles plus exigeantes en matière de qualité de vie incitent à ne plus s'en remettre au hasard et au rythme de l'évolution spontanée de l'état post-traumatique douloureux mais à chercher à hâter la récupération, à éviter l'insatiation d'une pathologie et, plus simplement, à alléger le vécu pénible. Ainsi, sont nés des programmes d'aide qui vont du débriefing sur les lieux de l'événement à la psychothérapie au long cours. La question n'est pas, ici, de répertorier ou de critiquer ces différentes approches. Il s'agit de s'interroger sur l'appropriation de fragments du discours psychologique et du détournement de celui-ci par le discours socio-politique tenu par diverses instances médiatiques, juridiques, sociales et, hélas, aussi par

des professionnels de la psychol(-patho-)logie. Ainsi, au-delà de la représentation sociale de la victime et des moyens collectifs mobilisés pour lui venir en aide, la société co-construit un discours plus précis qui, non seulement, rend la victimisation obligatoire lorsque les conditions d'être victime sont remplies mais encore détermine les conditions auxquelles la victime doit souscrire pour pouvoir guérir. Au prix d'une confusion que nous allons essayer de démontrer, ce discours affirme que, pour sortir de l'état de victime, il faut avoir obtenu réparation, celle-ci étant entendue dans un sens moral et juridique. Pour élaborer un psychotraumatisme, un certain travail psychique doit se faire et ce travail n'est qu'indirectement tributaire des conditions réelles. Dans l'orage du traumatisme, ce travail psychique est impossible et il faut que des mécanismes primitifs - ceux que Kubler-Ross a observés suite à l'annonce du cancer - entrent en action et visent à rétablir un minimum de calme intérieur en atraquant la réalité pénible. La réalité est mise en doute, soit par un mécanisme psychotique de déni, soit par la mécanisme dissociatif hystérique, soit par la déréalisation/dépersonnalisation. L'émotion peut être réprimée (indifférence paradoxale, anesthésie affective). Puis, viennent la projection et l'attribution externes qui, souvent, donnent un exutoire à la colère. Celle-ci ne vise pas nécessairement la véritable cause du traumatisme et peut ressembler à ces comportements d'agression déviée que les éthologues rapportent. Tant que la personne en reste à ce registre défensif initialement nécessaire mais idéalement transitoire, aucun travail de restauration du moi ne se fait. Pour que celui-ci commence, il faut que les ressources investies dans la lutte contre la réalité, le monde et les émotions soient libérées et mises à la disposition du moi. Le sujet doit se tourner vers lui-même, se préoccuper de lui-même, se réparer lui-même. Or, le discours socio-politique en vogue soutient, rappelons-le, que la victime ne peut espérer guérir que si justice est faite. Et par justice, il faut entendre l'œuvre de l'institution justice comprise non pas comme

l'organe traitant de l'application du code, mais comme l'instance assumant le paradoxe d'exercer en même temps la vengeance et l'équité. Lorsqu'on entend “l'enquête sur les tueurs du Brabant ne peut être classée car les familles des victimes ne pourront pas faire leur deuil tant que les auteurs ne seront pas punis” ou, beaucoup plus banalement, “la victime d'un abus sexuel ne pourra aller mieux que quand l'auteur de l'abus sera identifié, qu'il aura avoué, qu'il aura été jugé et puni”, on ne peut être que sidéré car, au-delà de la légitime aspiration à l'ordre et à l'équité, au-delà des mobiles moins honorables telle la rétorsion primaire (loi du talion), on ne peut comprendre autre chose que : “vous n'avez ni la possibilité, ni le droit d'aller mieux tant que certaines conditions ne seront pas réunies. Ces conditions ne dépendent pas de vous mais de la justice et de l'agresseur.” Sous les apparences d'une tutelle bienveillante, protectrice se dessine une toute autre réalité. En s'en tenant au plus simple, il tombe sous le sens que s'en remettre à la justice est dangereusement imprudent et cela pour plusieurs raisons :

- on sait que la justice est lente et qu'entre la connaissance d'un fait et la fin de la procédure judiciaire, il se passe souvent des années ;
- des procédures qui garantissent au mieux le respect des parties en cause ne garantissent évidemment pas l'aboutissement désiré d'une plainte ;
- une accusation sans preuve ne peut pas aboutir ; or, la preuve, dans bien des cas, est manquante ou difficile à établir ;
- la mesure de la peine est fixée par le code et non par la volonté de la victime ;
- la justice n'est pas un bon parent qui récompense et punit en fonction de l'idée qu'on se fait d'une morale rétributive mais une institution qui évalue le degré de conformité qui existe entre la réalité et le code. Tous ces éléments font qu'il y a une probabilité élevée que la victime soit fixée pour un temps long dans la souffrance et soit frustrée, au bout du compte, par l'échec total ou partiel de la procédure. La question est donc de savoir qui ou quoi trouve

satisfaction dans l'exercice de cette nouvelle violence à l'endroit des victimes. On n'ignore pas le goût morbide des masses pour le sensationnel, le scandaleux, l'atroce et la victime offre de quoi satisfaire à cet appétit.

- On n'ignore pas davantage les mécanismes grâce auxquels les gens procèdent au blanchiment de conscience en s'abandonnant à de suspects compassions à l'égard des plus démunis et les victimes sont de ceux-là.
- On ne connaît que trop bien la stratégie qui consiste à dénoncer les ennemis de l'ordre et à se poser en défenseur du faible, stratégie dont le but véritable est de se dédouaner soi-même et d'exercer un pouvoir totalitaire sur chacun, la victime étant d'abord un prétexte avant d'être à nouveau un objet.
- Au niveau social, la victime constitue un enjeu économique considérable pour différents corps professionnels.
- Si son salut dépend de l'aboutissement du processus judiciaire, ne peut-on, en son nom, réclamer plus de moyens pour la justice, pour la police. Plus de moyens matériels mais aussi législatifs, dont les effets seront plus de contrôle, moins de liberté et plus de victimes du pouvoir. Dans la foulée, on voit aussi quels bénéfices certaines idéologies tirent de l'exploitation des victimes les plus touchantes pour valider leur discours, atteindre leurs buts, fût-ce au prix d'une stigmatisation que la victime se retrouve seule, en dernier ressort, à assumer. N'y a-t-il pas dans cet échantillon de mobiles de quoi donner à penser au sort peu enviable que la société, dans ses divers composants, fait à la victime parce que celle-ci remplit une fonction dans l'économie sociale, fonction qu'elle cesse de remplir dès qu'elle a retrouvé son autonomie, qu'elle n'a plus besoin des institutions, en d'autres mots, qu'elle est redevenue ce qu'elle était avant, un être humain avec ses cicatrices et ses douleurs mais avec sa dignité, son intimité et son indépendance.